

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 1125 publiée le 8 novembre 2024

DEUX POIDS ET DEUX MESURES ?

**MGR AUBERTIN, L'ÉVÊQUE QUI A SU FERMER LES
YEUX**

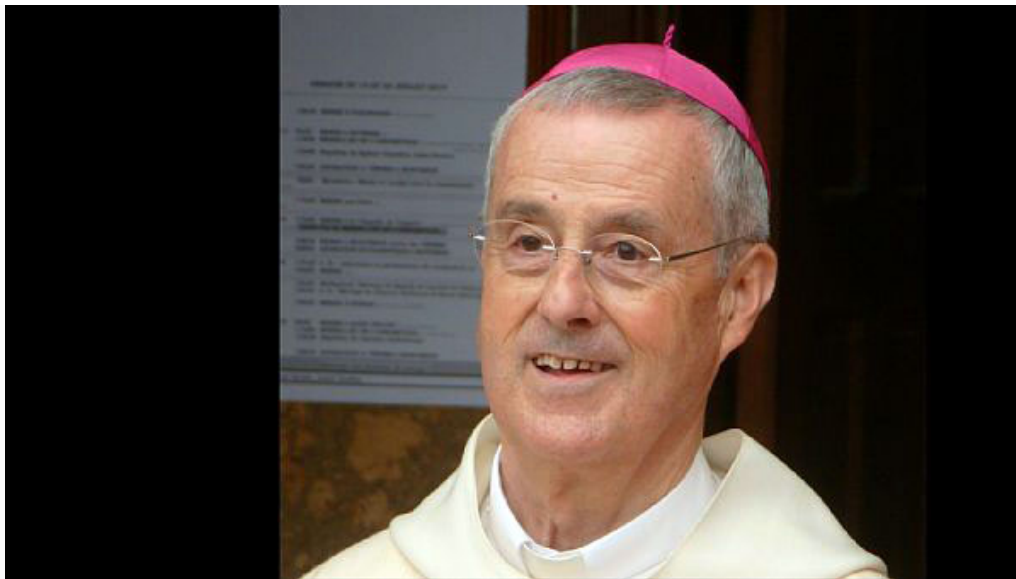
CITÉ EN 2018 DANS LE PROCÈS DE MGR FORT

POUR NON-DÉNONCIATION D'ABUS SEXUELS...

IL N'A ENTENDU PARLER DE RIEN DANS SON DIOCÈSE

**MGR AUBERTIN SERA-T-IL UN HOMME LOYAL
LORS DE SES VISITES CANONIQUES
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EX - ECCLESIA DEI ?**

**OU UN NOUVEAU CARDINAL OUELLET DÉCIDÉ
À FAIRE DISPARAITRE CES COMMUNAUTÉS
À N'IMPORTE QUEL PRIX
QUITTE À NEGLIGER LA JUSTICE
ET LA LOYAUTÉ**



Les noms des deux évêques chargés par le Dicastère des instituts de vie consacrée d'opérer des visites apostoliques des instituts traditionnels à partir du 11 novembre sont connus, il s'agit de l'ex primate d'Irlande Mgr Diarmuid Martin et de l'ex-évêque de Tours Mgr Aubertin.

Ex-prieur de Lérins, retiré à Fribourg depuis sa démission pour raison d'âge de son poste d'archevêque de Tours, celui qui a aussi été évêque de Chartres et responsable, en 2001, du tout premier organe de la CEF au sujet de la lutte contre les abus sur mineurs - après la condamnation à trois mois de sursis de Mgr Pican, évêque de Bayeux-Lisieux, pour ne pas avoir signalé à la justice les agissements du père René Bissey, il a aussi été responsable des questions canoniques à la CEF (2005-2011), puis président de la bien nommée commission PLS (Pastorale et liturgie sacramentelle) en 2011. Il finit par être nommé en 2016 membre de la congrégation pour le culte divin en 2016.

Curriculum vitae :

- Né le 9 septembre 1944 à Epinal (Vosges)
- Ordonné prêtre en 1972 à Epinal pour la société des missionnaires d'Afrique (pères Blancs)
- en 1982 il entre à l'abbaye de Lérins
- Prieur claustral de Lérins en 1988, élu abbé en 1989 et le reste jusqu'en 1998
- Titulaire d'un diplôme universitaire et d'une licence d'État d'études théologiques ainsi que d'une maîtrise de droit canonique de l'université de Strasbourg et d'un certificat d'islamologie de l'Institut pontifical.
- Nommé évêque de Chartres le 4 août 1998, il est consacré le 20 septembre suivant par Pierre Plateau, archevêque de Bourges, assisté de Joseph Madec, évêque de Fréjus et Toulon et de Joan Josep Omella, évêque auxiliaire de Saragosse.
- 2001 : la Conférence des évêques de France crée, en novembre 2001, le Comité consultatif en matière d'abus sur mineurs. Celui-ci est composé de 11 membres, il est présidé par Bernard-Nicolas Aubertin. Trois objectifs lui sont fixés : « *Offrir une aide aux victimes ; organiser le suivi des personnes condamnées ; renforcer la formation des acteurs de la pastorale en matière de prévention* ».
- Nommé archevêque de Tours le 23 juin 2005 et installé le 4 septembre suivant ; il succède à Mgr Vingt-Trois devenu archevêque de Paris.
- membre de la commission de la mission universelle de l'Église. Il est aussi le président de la conférence épiscopale francophone pour les traductions liturgiques, et c'est dans ce cadre qu'il a remis le 5 février 2014 avec les autres évêques de la conférence, la première traduction intégrale liturgique en français de la Bible au Pape François.

- Le 26 octobre 2019, sa démission pour limite d'âge à Tours est acceptée par le pape François.

• Il se retire alors comme aumônier auprès des cisterciennes de l'abbaye de la Maigrange, à Fribourg, en Suisse, congrégation qu'il avait connue lors de ses études.

Un évêque bâtisseur à Tours

Lors de sa démission en 2019, France Bleu dresse son bilan : « *une oeuvre de bâtisseur, c'est lui qui a porté avec la municipalité la rénovation du dôme et de la statue de la basilique St Martin. Lui qui est à l'origine de la transformation du carmel de Tours en maison diocésaine et qui a fait construire une nouvelle église dans le quartier Monconseil à Tours-Nord* ».

Il a aussi été très impliqué dans l'accueil des Chrétiens d'Orient suite à la guerre civile syrienne et la crise migratoire en 2015 : « *il a créé la Fraternité St Martin et depuis 2014, Tours est devenu l'un des pôles d'accueil des chrétiens d'Irak les plus importants en France. 150 familles ont été accueillies et hébergées dans le diocèse et un prêtre irakien a même été détaché auprès de leur communauté à Tours* ».

Il a désavoué un des lanceurs d'alerte dans l'affaire Santier

Comme l'écrivait Golias dans le portrait consacré à Mgr Blanchet, successeur de Mgr Santier à Créteil, l'affaire Santier aurait pu commencer à Tours... sauf que Mgr Aubertin a désavoué un des prêtres victimes, alors en poste dans son diocèse, qui s'est ensuite adressé à un autre évêque, Mgr Aupetit à Paris qui a eu le courage de sortir l'affaire... et de susciter une forte hostilité de ses confrères. Il en a d'ailleurs subi le retour de bâton, ayant multiplié les coups d'éclats et les attaques contre les uns et les autres pendant son (court) épiscopat parisien.

« *Officiellement, Michel Santier s'en va car il souffre d'apnée du sommeil et a été affaibli par le Covid-19. Mais il se trouve aussi que l'ancien évêque de Créteil a invité deux jeunes hommes à se dénuder, devant le Saint Sacrement, dans les années 90. L'un d'eux, devenu prêtre dans le diocèse de Tours, se confie à son archevêque Bernard-Nicolas Aubertin (2005- 2019), qui le désavoue. Mais l'abbé décide alors d'en parler à Michel Aupetit qui, lui, prend l'affaire très au sérieux. les faits reprochés s'avèrent authentiques. on invita alors l'évêque de Créteil à quitter ses fonctions avant ses 75 ans* ».

Finalement l'affaire Santier éclate à l'automne 2022, un an après la CIASE, éclabousse à divers degrés Mgr Blanchet, la CEF, et d'autres évêques - notamment Mgr le Boulc'h qui dans la Manche savait un an avant que l'affaire n'éclate - constate Riposte Catholique le 18 octobre 2022, a pris des mesures pour écarter Mgr Santier, mais n'a pas cru utile de prévenir les fidèles du diocèse.

Elle oblige la CEF en session à Lourdes à révéler dans l'urgence les faits reprochés à Mgr Ricard, ex-président de la CEF de 2001 à 2008, cardinal et ex-archevêque de Bordeaux en 2001-19) - les faits sont prescrits, l'enquête est classée sans suite, mais il écope d'une interdiction de ministère public par le Vatican en 2023, puis à affirmer dans la foulée que « onze anciens évêques ont été mis en cause devant la justice civile ou la justice de l'Eglise pour des violences sexuelles », chiffre très probablement incomplet comme le relève, dans la foulée, Riposte Catholique le 8 novembre 2022.

2018 : cité dans le procès de Mgr Fort pour non-dénonciation d'abus sexuels, il n'a entendu parler de rien dans son diocèse

Alors qu'il a été cité, un an avant son départ pour raison d'âge, dans le procès intenté à Mgr Fort, évêque d'Orléans, pour non-dénonciation à la justice des abus sexuels d'un de ses prêtres - depuis renvoyé à l'état laïc, quant à Mgr Fort, il sera condamné à huit mois de prison avec sursis en novembre 2018, il est interviewé par la Nouvelle République, où il minimise sa citation au procès, appelle les victimes à dénoncer les faits et affirme, lui, ne plus avoir été mis au courant d'une quelconque affaire dans son diocèse depuis la condamnation en 2006 de l'ex vicaire général, l'abbé d'Argenson, pour abus sur personne vulnérable :

« *On m'a simplement demandé si j'avais été contacté par l'une ou l'autre des victimes. Ce qui avait été le cas [N.D.L.R, il était évêque de Chartres] puisque j'avais été sollicité par courrier auquel j'avais fort heureusement répondu. Je disais à cet homme toute ma stupeur d'apprendre qu'il avait été victime de tels agissements de la part d'un prêtre. Il était majeur, je l'ai incité à porter cette affaire à la connaissance des autorités judiciaires* ».

Enfonçant Mgr Fort au passage, « *devant la justice, on a opposé le fait que j'avais poussé cette personne à prendre ses responsabilités et à dénoncer ce dont elle avait été victime au silence de l'évêque d'Orléans qui avait été alerté en même temps que moi.* », il déroule un discours convenu, où l'on apprend au passage que « *la pédophilie est une question ancienne qui occupe l'Église depuis 2000 et la reconnaissance du phénomène pédophile* », bien que des affaires bien plus anciennes, comme Bétharram dans les Pyrénées-Atlantiques, Chavagnes en Vendée, ou encore Mur-de-Barrez dans l'Aveyron permettent de constater que les abus datent de bien avant l'an 2000.

D'ailleurs Mgr Aubertin le sait sans doute, puisqu'en tant qu'évêque de Chartres il a certainement entendu parler du procès du curé de la Chapelle-Royale, en Eure-et-Loir, où le père Eugène Charriau, 82 ans, a été condamné en 2003 par la cour d'assises de Chartres à 20 ans de réclusion criminelle pour viols sur 12 enfants, les seuls non prescrits - mais au procès, il a été expressément fait mention de « *dizaines d'autres victimes depuis le début des années 1950* » - deux victimes, de 1952 et 1965 étaient intervenues devant la cour.

Il affirme enfin qu'il « *y a eu une affaire sérieuse lorsque je suis arrivé, avec la condamnation d'un prêtre, le père d'Argenson (Reconnu coupable de violence sur personne vulnérable en décembre 2006, l'ancien vicaire général du diocèse avait été condamné à deux ans de prison avec sursis et obligation de se soumettre à des soins - note de la Nouvelle République). Aucune alerte n'a été portée à ma connaissance depuis.* »

L'affaire Tartu, avec une première plainte en 2006, dément les propos de Mgr Aubertin

Cependant, à peine Mgr Aubertin démissionne du siège de Tours et se retire, qu'éclate l'affaire de l'abbé Tartu. Ce dernier avait géré la chorale des Petits chanteurs de Touraine dans les années 1960-90, par laquelle près de mille chanteurs sont passés. La première, comme le rappelle France 3 Centre Val de Loire à l'occasion de la messe pour les victimes d'abus sexuels du 20 mars 2022, avait porté plainte... en 2006 pour des abus commis entre 1968 et 1975 alors qu'il avait entre 12 et 19 ans - bien que l'enquête ait été classée sans suite, on imagine mal que Mgr Aubertin n'a pas été prévenu. Deux autres victimes portent plainte en 2019, pour des faits commis en 1978-82 et 1978-81.

Comme le rappelait la Nouvelle République dans un papier publié le 7 décembre 2021, la chorale préexistait à l'abbé Tartu - elle avait été créée en 1954. Mais le religieux, ordonné à Tours en 1961, « *avait toujours eu des responsabilités religieuses [en paroisse], d'abord à Loches (1971-81), puis à Tours (1981-86), puis à Amboise (1986-97) et de nouveau à Tours de 1997 jusqu'à sa retraite. La chorale s'interrompt à sa retraite et l'a suivi partout* ».

Au passage, France 3 constate qu'il n'a pu rencontrer le successeur de Mgr Aubertin - Mgr Jordy - qu'en 2022. « *Si Gilles avait échangé avec le diocèse ces dernières années, il n'aurait jusque là jamais rencontré personnellement l'archevêque. C'est désormais chose faite depuis ce samedi 19 mars [...] Il ne se sent plus seul. Surtout, il se sent écouté et cru* ». Un collectif de victimes, les Voix Libérées, s'est créé. Huit plaintes ont été déposées pour des faits datant de plus de 30 ans, et c'est Mgr Jordy qui a pris la décision de « *suspendre de tout ministère le prêtre en question* » et lui interdire tout office, même privé.

Agé de 86 ans, il avait été prié fin 2021 de quitter la maison de retraite diocésaine et de retourner dans sa famille, pour éviter tout contact avec des mineurs. Néanmoins, près de trois ans après, il n'a toujours pas été jugé, et même les sanctions canoniques qui lui ont été données ne sont pas connues avec précision.

Le 31 août dernier, un collectif de victimes d'abus pédophiles a manifesté devant la maison diocésaine de Blois, diocèse alors sans évêque - Mgr Bestion y a été nommé depuis et doit y être installé début décembre, et dans une situation financière difficile : comme le relève alors Riposte Catholique, « *ils réclament que l'abbé Tartu - contre lequel plusieurs plaintes pour abus ont été déposées en 2021 alors qu'il dirigeait la chorale des Petits Chanteurs de Touraine de 1965 à 1985 - soit jugé pour ses actes, commis pour l'essentiel dans le diocèse de Tours. Ils soupçonnent le diocèse de Blois de l'avoir accueilli dans une de ses maisons de retraite.*

Les faits seraient prescrits par la justice civile. L'on ignore les sanctions canoniques qui auraient été ou non prises contre ce prêtre, que neuf victimes accusent ».

On peut comprendre la douleur des victimes, alors que le diocèse de Tours attend patiemment le décès de l'abbé Tartu, protégé jusqu'au bout par l'institution, que les faits ne peuvent être jugés par la justice civile, que Mgr Aubertin, qui s'est endormi sur l'affaire, est désormais retiré en Suisse, et qu'il se trouvera toujours un diocèse en difficulté ou peu regardant pour accueillir dans sa maison de retraite diocésaine l'abbé Tartu... ou un autre, dans la même situation.

En novembre 2022, alors qu'éclatent l'affaire Santier - certainement pas grâce au discernement de Mgr Aubertin, puisqu'il a désavoué un des lanceurs d'alerte qui était venu le voir - et l'affaire Ricard, Riposte Catholique écrit « *Rien d'étonnant à ce que les évêques d'aujourd'hui éprouvent un certain vertige face à l'abîme qui s'ouvre sous leurs pieds* ». *"Ils conçoivent qu'un prêtre peut faillir, mais pas un évêque, et quand ils le comprennent, chacun d'entre eux à besoin de se brûler,*

comme les enfants, pour voir où sont les limites ", confiait une personne qui a pu assister aux débats des évêques [à l'assemblée de la CEF à l'automne 2022 à Lourdes] « *Mais pendant qu'ils se brûlent sans grandes conséquences personnelles, des victimes sont brisées vie* ».

Demanderait-on à Mgr Aubertin de « *se brûler* » ou tout au moins de faire du zèle contre une organisation traditionnelle mal vue par certains proches du Pape pour compenser le manque de discernement dont il a fait preuve lorsqu'il était archevêque ? Et pour que l'institution continue à le protéger d'un silence complice, alors que les victimes, elles, sont rejetées dans la nuit et les ténèbres ?